



## **Unis, les premiers ministres des provinces et des territoires appellent le gouvernement fédéral à l'action et à la collaboration**

**TORONTO (Ontario), 2 décembre 2019** – Les premiers ministres des provinces et territoires sont unis dans leur engagement à travailler ensemble dans l'intérêt de tous les Canadiens. Ils se sont réunis aujourd'hui pour discuter des opportunités et des défis auxquels fait face le Canada, partager diverses perspectives régionales et identifier des moyens permettant de mieux répondre aux besoins des Canadiens, sans égard au lieu où ils vivent et travaillent. Les premiers ministres ont discuté des opportunités en matière d'emploi dans les régions et d'économie dans les secteurs des ressources naturelles, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'exploitation minière, de la foresterie, de l'agriculture et des pêches et ont réitéré leur engagement à faire croître l'économie canadienne et à prendre les mesures nécessaires pour répondre aux disparités régionales dans l'ensemble du pays.

Les premiers ministres continuent de souhaiter l'établissement d'un partenariat constructif avec le gouvernement fédéral et invitent le premier ministre du Canada, au début de la nouvelle année, à coprésider une Réunion des premiers ministres où ils pourront travailler ensemble à répondre aux diverses préoccupations régionales et à faire avancer leurs priorités communes. Ils ont écrit au premier ministre du Canada aujourd'hui afin de lui faire part de cette approche et attendent avec intérêt un retour de sa part dans les meilleurs délais.

Ils se sont entendus sur la nécessité d'adopter des mesures immédiates dans les domaines prioritaires suivants :

### **1. Compétitivité économique**

Les premiers ministres sont résolus à renforcer l'économie canadienne afin d'accroître sa compétitivité et de favoriser la création d'emplois dans toutes les régions du pays. Parmi leurs priorités, on retrouve :

- Poursuivre l'exploitation des ressources naturelles de manière responsable et assurer un accès aux marchés pour les produits canadiens, dont les méthodes de production figurent parmi les plus durables et les plus éthiques au monde;
- Travailler avec le gouvernement fédéral à améliorer le régime d'évaluation environnementale afin d'accroître la prévisibilité réglementaire, prévoir des échéanciers globalement plus concurrentiels et assurer l'application intégrale du principe « un projet, une évaluation » en éliminant la nécessité de procéder à une évaluation environnementale fédérale obligatoire pour les projets qui relèvent de la compétence des provinces et des territoires;
- Accroître le commerce international afin de pouvoir acheminer nos ressources et nos produits vers tous les marchés et travailler à éliminer les mesures protectionnistes qui ont des effets néfastes sur nos industries, notamment celles associées au bois d'œuvre résineux et de type *Buy America*.

## **2. Programme de stabilisation fiscale**

Le Programme de stabilisation fiscale vise à soutenir les provinces et les territoires qui font face à des défis substantiels sur le plan financier. Les premiers ministres demandent au gouvernement fédéral de travailler avec les ministres des Finances à renforcer ce programme afin qu'il soit mieux adapté à la conjoncture économique ainsi qu'aux ralentissements de l'activité économique dans les secteurs des ressources naturelles, et ce, sans mettre en péril les autres programmes de transfert. Les changements à apporter pourraient inclure, sans s'y limiter, l'élimination du paiement maximal par habitant, la modification du seuil d'admissibilité pour les revenus non liés aux ressources et l'octroi de paiements rétroactifs pour les cinq dernières années.

## **3. Soins de santé et infrastructures**

La fédération est plus efficace lorsque les provinces et les territoires disposent de l'autonomie et des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs sociaux et économiques qu'ils se sont fixés. Dans le respect des compétences provinciales et territoriales, les premiers ministres demandent à nouveau au gouvernement fédéral d'augmenter le financement du Transfert canadien en matière de santé selon un facteur de progression annuel de 5,2 %, conformément à l'analyse indépendante des pressions financières réalisée par le Conference Board du Canada. Les premiers ministres ont également discuté du régime pancanadien d'assurance médicaments et insisté sur le fait que tout régime pancanadien proposé devra être conçu en partenariat avec les provinces et les territoires.

En ce qui a trait au financement des infrastructures par le gouvernement fédéral, celui-ci devra être flexible et respecter les priorités provinciales-territoriales; les processus d'approbation fédéraux devront également être accélérés.

Les transferts fédéraux devraient offrir la possibilité aux provinces et aux territoires de s'en retirer avec pleine compensation financière. De plus, le gouvernement fédéral doit respecter les compétences et les pouvoirs des provinces et des territoires.

## **4. Priorités nordiques**

Des actions concrètes, significatives et contribuant à renforcer le Canada sont nécessaires dans les trois territoires canadiens. Ces actions supposent entre autres des investissements importants dans les infrastructures en vue d'améliorer la qualité de vie des résidents du Nord et un soutien accru aux mesures touchant le climat afin de pouvoir combattre, atténuer et s'adapter aux changements environnementaux rapides observés dans le Nord.

– 30 –

**Les médias sont priés de s'adresser à :**

### **Jim Billington**

Directeur des communications et attaché de presse  
Bureau du premier ministre, gouvernement de la Saskatchewan  
306 787-0425  
[jim.billington@gov.sk.ca](mailto:jim.billington@gov.sk.ca)